

DEC211247DR07

Décision portant nomination de M. Olivier BOYRON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5128 intitulée « Catalyse, Polymérisation, Procédés et Matériaux ».

LE DIRECTEUR.

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS portant création de l'unité mixte n° UMR5128 intitulée « Catalyse, Polymérisation, Procédés et Matériaux » et nommant M. Timothy MCKENNA en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR5128 en date du 16/03/2021;

Considérant que M. Olivier BOYRON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône-Auvergne du CNRS du 22 au 24 mai 2007 et du 20 au 22 juin 2007 ;

DECIDE:

Article 1er: M. Olivier BOYRON, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5128 intitulée « Catalyse, Polymérisation, Procédés et Matériaux » à compter du 01 janvier 2021.

M. Olivier BOYRON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Olivier BOYRON est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne

urent BARBIER

élégué régiona CNRS Rhône Auvergne le 16.03.2021

Visa du directeur de l'École de Chimie, Physique et Électronique de Lyon Gérard PIGNAULT

CPE LYON

43 bd du 11 Novembre 1918

* 83077 - 69616 Villeurbanne cedex 1 34 72 43 17 37 - Fax 04 72 43 16 70

... 7 391 895 109 00026 - APE 8542 Z



DEC211248DR07

Décision portant nomination de M. Laurent VANOYE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5128 intitulée « Catalyse, Polymérisation, Procédés et Matériaux ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS portant création de l'unité mixte n°UMR5128 intitulée « Catalyse, Polymérisation, Procédés et Matériaux » et nommant M. Timothy MCKENNA en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR5128 en date du 16 / 03 / 2021 ;

Considérant que M. Laurent VANOYE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation régionale du CNRS les 5 et 6 octobre 2020 et du 18 au 20 janvier 2021 ;

DECIDE:

Article 1er : M. Laurent VANOYE, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5128 intitulée « Catalyse, Polymérisation, Procédés et Matériaux » à compter du 01/02/2021

M. Laurent VANOYE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Laurent VANOYE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne

le 16.03.2021

Visa du directeur de l'Écote de Chimie, Physique et Électronique de Lyon Gérard PIGNAULT

Association Loi 901 Labellisée EESPIG

43 bd 47/11 Novembre 1918 FD 82077 59616 Villeurbanne cedex F6L 04 72 43 17 37 - Fax 04 72 43 16 70

____T 391 895 109 00026 - APE 8542 Z

Laurent BARBIERI Délégué régional

